

LE PUBLICISTE.

Décadi 20 Ventôse, an VI.

(Samedi 10 Mars 1798)



Nomination de l'ambassadeur provisoire de la cour de Vienne près la république française. — Nouvelle ligue formée par quelques princes d'Allemagne. — Défense faite par l'empereur de Russie de porter des chapeaux ronds. — Prise par les Français du château de Durlach, dans le canton de Soleure. — Arrivée du ministre de la marine à Port-Malo. — Embargo mis sur les bâtimens qui se trouvoient dans ce port.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 23 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

A U T R I C H E.

De Vienne, le 21 février.

Comme il doit encore s'effectuer beaucoup de changemens en Italie, les troupes impériales qui se trouvent dans le pays vénitien, vont être encore renforcées, & resteront sur le pied de guerre; une partie de ces troupes formera un cordon sur les frontières de la république cisalpine.

Le second fils du prince de Clary épouse la fille du riche banquier Wetzlar de Blanckenstein. Ce mariage est remarquable dans les circonstances, & prouve que les préjugés s'effacent par-tout peu-à-peu.

P R U S S E.

De Berlin, le 24 février.

Le grand voyage que devoit faire le roi dans ses provinces, est fixé au 26 du mois prochain. Sa majesté partant d'ici, traversera la Poméranie pour aller par Dantzick à Königsberg, de-là à Varsovie, & reviendra par Breslau. Pour épargner beaucoup de frais au trésor public, la cérémonie de son inauguration n'aura lieu qu'à Berlin & à Königsberg.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 19 février.

C'est samedi dernier que notre sénat s'est assemblé pour délibérer sur la demande faite par la république française d'une contribution de 12 millions par les villes de Hambourg, Lubeck & Bremen, & la cession pour un tems du port de Cuxhaven, près Hambourg, dont la possession assureroit la fermeture de l'Elbe à l'Angleterre. Le sénat a nommé trois commissaires, à la tête desquels est le sénateur Ainsing, homme de loi, pour lui faire un rapport sur cette demande. Ce rapport doit être fait demain; & après-demain on proposera à la bourgeoisie assemblée la sanction de la résolution que le sénat aura prise la veille.

On croit, d'après l'opposition déjà manifestée par quelques sénateurs, qu'on fera refuser par la bourgeoisie la demande de la France. Ce qui le fait préjuger, ce sont les impressions défavorables qu'on cherche, depuis quelques jours sur-tout, à lui donner contre la république française. Cependant la masse est généralement éclairée sur ses vrais intérêts; elle sent qu'il ne faut pas se brouiller avec la France; & si on en excepte quelques hommes qui préfèrent à la gloire & à la prospérité de leur pays la condition d'entrepôt des manufactures anglaises, la presque totalité verroit avec plaisir expulser de son port cette orgueilleuse nation. La société philanthropique ne contribue pas peu à propager ces principes & à déjouer les mesures astucieuses des partisans de l'Angleterre, intéressés à prolonger l'existence désormais précaire de la banque de Londres.

Quelques princes de l'Allemagne viennent de former une nouvelle ligue, & ont député vers l'empereur de Russie pour lui demander de les secourir contre la France; de leur envoyer des forces suffisantes pour reconquérir sur la république la rive gauche du Rhin; & de leur garantir l'intégrité du corps germanique & l'exécution du traité de Westphalie. Ces demandes ont été, dit-on, très-bien accueillies à Pétersbourg; mais comme le trésor est épuisé, on met pour condition première à leur exécution, que les princes allemands feront dès à présent les avances des deux premières années de dépenses qu'entraîneroit la guerre projetée, & que la troisième année sera payée, soit que la paix se fasse, ou que la guerre se continue. L'électeur de Saxe, auquel on a proposé d'entrer dans la confédération, corrigé par les scellés du traité de Pillnitz fait sous ses auspices, a donné une réponse négative.

Dumouriez, fixé depuis quelque tems à Ham, près Hambourg, vient de quitter cette place pour se retirer à Selerwig, en Danemarck, auprès du prince de Hesse, général des armées danoises. On ignore le motif de son voyage.

On a publié à Pétersbourg un ukase qui défend, sous peine de mille roubles d'amende, de porter des chapeaux ronds, attendu que l'empereur de Russie a cru observer que l'époque de l'affaiblissement du respect pour les rois, date du moment où la coupe ronde des chapeaux a prévalu sur les cornes. Le même ukase défend de paroître en frac; chacun devra être vêtu à l'Allemande & porter, au lieu de gilet, des vestes avec des poches. Sont aussi interdits les souliers avec des cordons, les demi-botines, les mouchoirs de col gonflés, les pantalons, &c.

De Ratisbonne, le 25 février.

Le citoyen Bacher a communiqué à la diète une lettre du ministre de la police Sottin, par laquelle ce dernier le charge d'annoncer à tous les ministres de l'Empire, qu'aucun sujet d'une puissance non en guerre avec la république française, ne pourra voyager en France, sans être muni d'un passe-port visé par un agent du gouvernement français en pays étranger, & contenant le sigalement & la signature du porteur.

De Rastadt, le 2 mars.

La députation de l'Empire n'a pas encore consenti à la cession absolue de la rive gauche. Le 28 février, elle a prit un nouveau *conclusum*, d'après lequel elle offre de recchef, à la république, une partie de la rive gauche du Rhin, quoique l'Autriche & la Russie aient contenti à la cession absolue. L'Autriche s'est fondée, 1°. sur ce que le Rhin est une frontière naturelle entre les deux états; 2°. sur ce que la république française paroît décidée à ne consentir à la paix d'Empire qu'à ce prix.

Ce fut le 1^{er} mars (11 ventôse) que la nouvelle note de la députation a été présentée aux ministres de la république, qui y répondront vraisemblablement d'une manière énergique. Les membres de la députation ne firent pas d'accord sur la partie qu'on devoit offrir à la France. Chaque membre fit des propositions conformes à son intérêt particulier. La Bavière proposoit la Moselle pour limite future; d'autres princes demandèrent qu'on offrit le pays entre Landau & Bingen avec Mayence, parce que ce district a déjà été réuni à la république en 1793; d'autres opinèrent pour la cession du pays entre la Meuse & la Roer & le pays de Luxembourg & la Moselle. Ces propositions ne décidèrent rien, & n'opéreront certainement point de changement dans les bases proposées par la France.

SUISSE.

De Bâle, le 2 mars.

Hier nous étions dans la plus grande consternation. On avoit appris la veille que les généraux français, fatigués des indécisions des gouvernans de Berne, Fribourg & Soleure, avoient donné ordre d'attaquer ces cantons, le premier mars. On apprenoit en même tems que le général Schanenbourg, dont le quartier-général est à Bieme, avoit envoyé un de ses Aides-de-camp, le citoyen Levrault, auprès du général Brune, pour concerter ensemble les opérations. Hier au matin on entendit une canonnade qu'on prit pour le signal du commencement des hostilités. Les Français postés près de Dornach vouloient occuper la partie du pont qui leur appartient: les troupes soleuriennes tâchèrent de les en empêcher. Après un combat assez opiniâtre, les Français s'emparèrent du pont & se rendirent maîtres du château fortifié de Dornach, où ils firent quelques prisonniers. Il y a eu une vingtaine d'hommes tués de part & d'autre.

Pendant le combat qui fut livré à une lieue & demie d'ici, toutes les portes de notre ville étoient fermées, & on s'étoit mis en état de défense.

Hier, dans l'après-midi, le citoyen Mengaud demanda à notre assemblée nationale le passage par la ville & le territoire de Bâle pour une colonne de 6000 hommes, qui devoient pénétrer dans le canton de Soleure. L'assemblée envoya de suite une députation au citoyen Mengaud, pour faire ses réclamations sur une demande qu'elle dé-

clara contraire à la neutralité que le canton de Bâle s'étoit proposé d'observer dans le différend entre la France & les cantons oligarques de la Suisse. Après beaucoup de pourparlers, le citoyen Mengaud se désista de sa demande, d'autant plus qu'il venoit de recevoir un courrier qui lui annonçoit que les négociations étoient de recchef entamées à Payerne entre les cantons de Berne, Fribourg & Soleure & le général Brune. En conséquence, les hostilités ultérieures contre Soleure furent suspendues. On apprend, que nos députés, les citoyens Huber & Schmid, munis de lettres de recommandation de la part du citoyen Mengaud, ont été très-bien accueillis par le général Brune, & que c'est principalement à leur intervention qu'on doit la nouvelle ouverture des négociations à Payerne. D'après toutes les nouvelles qu'on a reçues hier & aujourd'hui, il paroît que les patriotes bernois, voyant leur ruine certaine s'ils persistent dans les mesures adoptées jusqu'ici, vont enfin plier & accepter le plan de constitution proposé par le ministre Mengaud.

ANGLETERRE.

De Londres, le 1^{er} février.

Il y a maintenant à Spithead 24 vaisseaux de guerre prêts à faire voile. Trois sont de 105 canons, *le Royal-George, le Sovereign & le Queen-Charlotte*; cinq de 98; trois de 84; deux de 74, un de 64; trois de 44; un de 40; trois de 38; deux de 30 & un de 24.

La frégate *le S. Fiorenzo*, & le sloop de guerre *le Caméleon*, ont mis à la voile de Portsmouth, pour aller en croisière, en conséquence d'un signal qui annonçoit que des cutiers français longoient la côte.

Un petit brick français est la seule prise faite par l'escadre du vice-amiral Thompson pendant sa croisière.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Paris, le 19 ventôse.

Le ministre de la marine, Pléville-le-Peley, a passé quelques jours à Port-Malo; il en a trouvé les habitans tous disposés aux plus grands sacrifices pour le succès de la descente en Angleterre.

Il y a eu plusieurs conférences avec le contre-amiral Cornic, un des plus anciens & des plus habiles marins qui nous restent; & qui, comme Pléville, étranger à toute intrigue, est parvenu, par ses longs services & par son seul mérite, aux premiers emplois de l'armée navale.

Le contre-amiral Cornic connoît parfaitement la Manche & les côtes d'Angleterre. Il s'est distingué, pendant les dernières guerres, dans plusieurs opérations importantes. Il avoit été chargé en 1793 & 1794 d'une expédition contre Jersey & Guernesey. Tout étoit préparé; & il se disposoit à mettre à la voile, lorsqu'il reçut des contre-ordres de Paris. Depuis ce moment, il a dirigé les mouvemens maritimes sur toute la partie de la côte dont Port-Malo est comme le chef-lieu. Ce commandement vient de lui être retiré, parce qu'on aura pensé sans doute qu'on pouvoit employer plus utilement un des doyens de notre marine, si recommandable par ses talens, par son patriotisme invariable, par la confiance dont il jouit parmi les hommes de son métier, & par ses profondes connoissances dans tout ce qui tient aux côtes & à la marine de l'Angleterre.

C'est pendant son séjour à Port-Malo que Pléville-le-Peley y a mis un embargo sur tous les corsaires & bâti-

mens de transport, pour se procurer plus aisément les matelots dont ont besoin les vaisseaux de la république.

— Le général Rey, remplacé à Lyon par Pille, passe à Clermont. Le général Champsal, qui commandoit dans cette dernière division, va à Dijon.

— Le bruit s'est répandu hier qu'un courrier arrivé au directoire avoit annoncé que les troupes bernoises avoient volontairement mis bas les armes, & que toutes les conditions offertes par la France étoient acceptées.

— On dit que le général Berthier a imposé Rome à une contribution de 4 millions d'argent effectifs, 2 millions de vivres & 3 mille chevaux.

Plusieurs Français ont été lâchement assassinés dans cette ville; mais la tranquillité a été rétablie par les mesures qu'a prises le général Berthier; grand nombre d'assassins, pris les armes à la main, ont été jugés dans les 24 heures.

— On écrit de Rastadt, que les patriotes de Manheim ont envoyé des députés à Paris, pour faire au directoire exécutif, des propositions tendantes à républicaniser le Palatinat de la rive droite du Rhin & le réunir à la France.

On nous annonce que la ville de Strasbourg est fermée; qu'on ne peut en sortir, sans être bien connu & pourvu de passe-ports *ad hoc* donnés en grande connoissance de cause. La correspondance du général Klinglin, prise au dernier passage du Rhin, cause cette mesure & donne lieu à de nombreuses arrestations.

— Quelques lettres de Vienne portent que l'empereur a conféré provisoirement l'ambassade de Paris à M. le baron de Dergelmann, en qualité de ministre plénipotentiaire. D'autres, au contraire, prétendent que le général comte de Bellegarde a été nommé ambassadeur de la cour de Vienne, avec un traitement de quatre-vingt-dix mille florins par an.

— Le tribunal criminel de Rennes a condamné à mort le nommé Bolton, dit *Sans-Souci*, un des plus fameux & des plus atroces parmi les chefs de chouans. Il a été convaincu de deux assassinats depuis quatre mois.

Au Rédacteur.

Paris, le 19 ventôse, an 6.

« Permettez, citoyen, que je prévienne vos lecteurs que je ferai, le 21, à une heure & demie, au parc de Mousseaux, une nouvelle expérience de parachûte, sur des animaux. L'arcostat qui les élèvera à ballon perdu, contient 905 pieds cubes; je me propose de le faire détacher de manière à imiter le bruit de la foudre. Cette expérience sera précédée de l'ascension d'un globe de 5 pieds de diamètre, & de 73 pieds cubes ».

Salut & fraternité, *Signé, GARNERIN.*

S P E C T A C L E.

On a donné hier, aux Italiens, la seconde représentation de *Primerose*. Le plein succès qu'elle a obtenu est un exemple rare de la justice du lendemain, qui est pour les auteurs, une espèce de tribunal d'appel; au reste, il ne s'agit pas plus de leur intérêt que de celui du public, qui compromettrait beaucoup de ses sentences & perdrait beaucoup de ses plaisirs, s'il ne vouloit jamais revenir en connoissance de cause sur les jugemens un peu légers que portent, ou plutôt que lancent les pas-

sions au milieu des orages d'une première représentation. Celle de *Primerose* en avoit excité beaucoup, & l'on pouvoit leur soupçonner d'autres causes encore, que le plaisir désintéressé de nuire, qui en est déjà une assez active.

L'auteur de la pièce & du joli roman qui a paru sous le même titre, est le citoyen Morel de Vendé, connu aussi par plusieurs autres ouvrages pleins d'esprit, de grace & de naturel.

On doit tout à la nature, & l'on n'a rien à lui demander de plus pour son bonheur ni pour l'utilité ou l'amusement des autres, quand on en a reçu le premier de ses dons, cette souplesse facile, cette organisation heureuse qui rend propre à tout faire, & à faire tout bien, qui permet les travaux les plus opposés & promet les succès les plus contrastans. Il n'est pas commun d'avoir été un juge éclairé & savant, un magistrat universellement estimé, & de réussir quand on le veut, comme homme de lettres.

A en juger par les premières productions du citoyen de Vendé, & par cette nouvelle pièce qui paroît être son coup d'essai au théâtre, l'on seroit loin de croire qu'il a passé sa jeunesse à étudier les loix & une partie de sa vie à les appliquer. Il est à désirer, pour les plaisirs du public, que les lettres, qui avoient long-tems fait son délassement, fassent désormais sa seule occupation. Tout étoit réuni pour assurer le succès de *Primerose*, la beauté & la vérité des costumes, le choix des acteurs, l'élégance des décorations & le talent de tous les auteurs. La pièce est bien développée & bien conduite; c'est une magnifique scène de chevalerie; on y trouve une étude soignée & un respect religieux des mœurs du tems: le caractère principal est attachant, & le seroit moins s'il étoit plus parfait: le spectacle ingénieusement varié vient toujours soutenir l'intérêt, sans jamais l'effacer & sans être nécessaire pour le suppléer; les effets de théâtre, les situations, les scènes muettes sont bien amenées, & surtout depuis les dernières coupures, le dénouement est heureux. Les vers sont élégans & soignés: on a sans cesse applaudi & redemandé des couplets charmans. Cette pièce est jouée par le citoyen Gavaudan, par les citoyennes Carline, Saint-Aubin, Gonthier; c'est assez dire avec quelle perfection. On ne peut s'empêcher de rappeler le moment où la citoyenne Carline fait preuve d'une connoissance exquise de son art. Elle joue le rôle d'un petit page: dans un travestissement dont l'effet est très-heureux, elle prend les habits de *Primerose*; le goût des spectateurs lui a su un gré infini de ses efforts pour paroître si naturellement gauche, quand avec un peu plus de coquetterie & un peu moins de talent, elle auroit paru si naturellement pleine de de grace.

On a nommé aussi, au bruit des applaudissemens unanimes, le citoyen Favieres, auteur du poëme, avec le citoyen de Vendé & le citoyen Dalleyrac, auteur de la musique, depuis long-tems célèbres l'un & l'autre sur le même théâtre.

C O R P S L E G I S L A T I F.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S.

Présidence du citoyen HARDY.

Séance du 19 ventôse.

Après la lecture de la correspondance, Pons obtient

la parole pour une motion d'ordre. Il rappelle, que le conseil a rejeté la seconde résolution qui lui a été présentée sur le placement des assemblées électorales pour l'an six. L'opinant pense, néanmoins, qu'il est important de statuer sur cet objet pour mettre ces assemblées à l'abri des influences inciviques, & pour prouver au conseil des anciens que celui des cinq cents agit avec toute la mesure & la sagesse possible. Pons propose qu'il soit adressé un message au directoire exécutif, pour lui demander de faire connoître les chefs lieux de département où il seroit dangereux de placer les assemblées électorales.

Des murmures interrompent l'orateur.

L'ordre du jour, orient plusieurs membres.

Le conseil, dit Pons, est bien le maître de ne pas accueillir ma proposition; je la crois importante: plusieurs de nos collègues m'ont fait part de leurs inquiétudes, & divers membres du conseil des anciens nous ont fait entendre que la résolution seroit adoptée si l'on connoissoit officiellement les faits sur lesquels les changemens proposés sont fondés. Je prie donc ceux qui demandent l'ordre du jour, de le motiver; je me rendrai à leurs raisons, si elles sont meilleures que les miennes.

Lefevre (du Jura) motive l'ordre du jour, 1°. sur ce que le conseil des anciens paroît déterminé à ne rien changer au placement des assemblées électorales; 2°. sur ce que les administrations de chef-lieux sont régénérées; 3°. sur ce que, dans les changemens proposés on paroît avoir cédé à des considérations & à des intérêts particuliers.

Estaque dit qu'il faut bien s'occuper de cet objet, puis qu'une commission est chargée de présenter un nouveau projet.

Un membre réplique qu'il n'y a rien de commun entre un projet nouveau & un message au directoire exécutif, par lequel on le rendroit juge d'un objet que le conseil seul doit décider.

Delbrel & Cholet pensent, que Pons a mal présenté sa proposition, & que telle qu'il l'a présentée, elle est inadmissible; ils proposent que le conseil se borne à demander, le premier des renseignemens sur la situation des chefs-lieux de département, & le second sur ceux de ces chefs lieux où il seroit dangereux de placer les assemblées électorales.

Le conseil consulté passe à l'ordre du jour sur la proposition du message.

Guillemardet représente que le nouveau projet renvoyé à une commission devant nécessairement être au fond la même que les deux rejetés, seroit rejeté aussi: il demande que le conseil rapporte l'arrêté qui a chargé une commission de ce travail. — Adopté.

Le même, au nom de la commission des élections, expose que, si en germinal on ne doit rien changer à la loi qui place les assemblées électorales dans les chefs-lieux de départemens, il y a pourtant des cas d'exceptions inévitables: les importantes opérations de ces assemblées doivent pouvoir se faire tranquillement. Lyon a donc fixé l'attention de la commission; l'état de siege où se trouve cette commune, atteste assez les troubles qui l'agitent. Le rapporteur propose en conséquence que, pour cette

année, l'assemblée électorale du Rhône se tienne à Condrieux. — Adopté.

Le reste de la séance a été consacré à la discussion de la suite du projet d'organisation de la gendarmerie nationale.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen BORDAS.

Séance du 19 ventôse.

Baudin, au nom d'une commission, propose le rejet de la résolution qui fixe la durée des fonctions des administrateurs nommés par le directoire en remplacement de ceux qu'il a destitués en vertu de la loi du 19 fructidor; attendu que l'art. 198 de la constitution porte que les administrateurs que le directoire nomme en remplacement ne peuvent exercer que jusqu'aux élections suivantes. — Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

Sur le rapport de Decrecy, le conseil approuve une résolution du 16 ventôse, qui affecte à l'école centrale du département de la Somme, la maison des ci-devant Prémontrés d'Amiens.

Il reçoit & approuve de suite une résolution du 19 ventôse, qui porte que l'assemblée électorale du département du Rhône se tiendra, cette année, dans la commune de Condrieux.

Bourse du 19 ventôse.

Amsterdam.....	57 $\frac{1}{2}$, 58 $\frac{3}{4}$.	Lausanne.....
Idem.....	54 $\frac{3}{4}$, 55 $\frac{1}{2}$.	Tiers consol.....	19 l. 10s.
Hamb.....	194 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{2}$, 192.	Bon 2/3.....	1 l. 18s.
Madrid.....	12 l. 15 s.	Bon 3/4.....	1 l. 17s.
Mad. effect.....	15 l. 15 s.	Bon $\frac{1}{2}$	49 l. per.
Cadix.....	12 l. 15 s.	Or fin.....	106 l.
Cad. effect.....	15 l. 15 s.	Lingot d'arg.....	51 l. 11 s. 3d.
Gènes.....	96 $\frac{1}{4}$, 95 $\frac{3}{4}$.	Portugaise.....	96 l.
Livourne.....	104, 103.	Piastre.....	5 l. 7s.
Lyon.....	$\frac{1}{2}$ ben. 15 j.	Quadruple.....	81 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.
Marseille.....	1 b. à 10 j.	Ducat d'Hol.....	11 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Guinée.....	26 l.
Montpellier.....	$\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Souverain.....	34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle.....	1 b., $\frac{1}{2}$ perte.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 485 à 90 liv. — Eau-de-vie 22 deg., 385 à 460 l. — Huile d'olive, 1 l. 2 s., 4 s. — Café Martin, 2 l. 14 s., 16 s. — Café Saint-Domingue, 2 l. 12 s., 13 s. — Sucre d'Anvers, 2 l. 10 s., 14 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 10 s., 14 s. — Savon de Marseille, 20 s. 6 d. — Coton du Levant, 2 l., 2 l. 10 s. — Coton des isles, 2 l. 18 s. à 3 l. 10 s. — Sel, 4 l. 5 s.

MANUEL DES ENFANS, contenant les élémens de la langue française & allemande; un vol. in 12 broché. Prix, 1 liv. 4 s. & franc de port 1 liv. 10 s.

TABLETTES CHRONOLOGIQUES DES RÉVOLUTIONS DE L'EUROPE, depuis le déluge jusqu'à la reddition de Mayence aux Français, par le citoyen Roch, de l'institut national; petit in-12 bien exécuté. Prix 1 liv. 4 s., & franc de port 1 liv. 10 s.

Ces deux ouvrages se trouvent à Paris, chez A. J. Dagour, libraire, rue & hôtel Serpente.

A. FRANÇOIS.